

**PÔLE DEVELOPPEMENT DES SOLIDARITES**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE**

Service des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux

**APPEL A PROJETS pour l'externalisation des évaluations  
de la minorité et de l'isolement des personnes se déclarant MNA**

**AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SELECTION**

La commission d'information et de sélection d'appels à projets relevant de la compétence exclusive du Président du Conseil départemental, pour les projets relevant de l'article L 313-3 du CASF, réunie le 22 mai 2024, a établi à la majorité des membres ayant voix délibérative, le classement des dossiers réceptionnés pour l'externalisation des évaluations de la minorité et de l'isolement des personnes se déclarant mineurs non accompagnés, comme suit :

**N°1 : projet présenté par la Fédération Médico-Sociale des Vosges**

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil départemental.

Cet avis de classement fera l'objet d'une publication électronique sur le site Maelis du Département.

Epinal le **13 JUIN 2024**



**François VANNSON**  
Président du Conseil départemental

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à « Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges ».